

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE RPI BEYNAC BURGNAc MEILHAC N°2

MARDI 02 FEVRIER 2021

- Tour de tables

Etaient excusés :

Enseignants: Mmes Fontanille, Jagaille, Léonard, Lintz et Sells

Représentants des parents d'élèves : Mme Gibeaud, M. Pallier

Adjointes et Conseillers municipaux : Mme Lascaux, M. Delotte

IEN: M. Musson

Etaient présents :

Enseignants : Mmes Audonnet, Rogron, et M. Tessier.

Maires : Mme Beyrand et MM Rebeyrol et Massy.

Adjointes et Conseillers municipaux : Mmes Barbarin, Fluhr et Lautrette

Représentants des parents d'élèves : Mmes Chagnon, Charon, Farges, Froidefond, Fouquart, Pailler, Périchon

DDEN : Mme Balestrat, Mme Penot

- Vote du Règlement Intérieur modifié

A la suite des remarques, lors du premier conseil d'école, sur la présence de téléphones portables à l'école (notamment chez les CM), les directeurs proposent de modifier le règlement intérieur des écoles du RPI comme suit :

« Les maîtres s'autorisent le droit d'interdire ou de confisquer tout objet apporté par les élèves. »

« Téléphone portable à l'école (concernant les élèves): Il vous est demandé de :

- rappeler à votre enfant l'interdiction formelle d'utiliser un téléphone portable dans l'enceinte de l'école ou de participer à des prises de vues quelconques.

- échanger avec lui des dangers potentiels et des risques juridiques encourus par ce type de pratique (harcèlement, chantage, droit à l'image...)

- s'il possède un portable dont le caractère indispensable n'est pas avéré, lui interdire de l'apporter à l'école (le fait d'écouter de la musique dans le bus ne constituant pas un motif valable)

- si vous souhaitez qu'il ait un portable pour une raison valable (échange téléphonique avec vous depuis la maison où il est seul...), fournir au directeur une demande écrite motivée; dans ce cas précis, votre enfant devra remettre son téléphone au directeur dès son arrivée à l'école, qui le stockera dans un sac fermé (ce dernier lui sera rendu à son départ de l'école). »

Mme Audonnet, après lecture, procède au vote. Le règlement est donc adopté à l'unanimité.

- Vote concernant la reconduction de la semaine à 4 jours

Madame Audonnet rappelle que l'organisation du temps scolaire sur 4 jours relève d'une organisation dérogatoire nécessitant une demande de renouvellement tous les 3 ans. Notre dérogation arrivant à échéance à la rentrée 2021, sa reconduction en l'état est soumise au vote du Conseil d'école.

Mme Audonnet procède au vote. La semaine à 4 jours est adoptée à l'unanimité.

- **Prévision des effectifs 2021-2022** (recensement des enfants nés en 2018 sur les 3 communes)

Malgré une baisse des effectifs, le RPI ne fait pas l'objet de mesure de fermeture à la rentrée 2021.

BEYNAC: PS: 20 MS: 20 GS: 22 TOTAL : 62

BURGNAC : CP: 22 CE1: 32 CE2: 18 TOTAL: 72

MEILHAC: CM1: 21 CM2: 21 TOTAL: 42

TOTAL RPI: 176 (Moyenne de 22 élèves par classe)

- **Répartition des classes envisagée pour la rentrée 2021** (et conséquences pour l'organisation et le matériel)

BEYNAC: Des niveaux simples sont envisagés, (sous réserve d'éventuelles arrivées): 1 PS 1MS et 1GS.

BURGNAC: 1 CP et 2 CE1/CE2

MEILHAC: 1 CM1 et 1 CM2.

- **Bilan des travaux et équipements** (effectués ou à venir)

BEYNAC:

M. Mazabraud, cantonnier de la commune, étant en accident du travail, certains travaux vont devoir être décalés (mise en place des différentes sonnettes, réfection du muret...)

Cependant l'équipe enseignante remercie la municipalité de parer aux besoins si nécessaire (sel pour la cour, salage sur essence devant l'école...). Elle remercie également Mme Beyrand pour le don d'une étagère installée dans la classe de Mme Léonard.

Les casiers pour les serviettes de cantine sont opérationnels depuis mi-janvier.

Mme Beyrand informe que le système d'alarme centralisée (incendie, exercices PPMS) est en bonne voie, la demande de subvention a été faite. Cela devrait être effectif à la rentrée 2021 (ou même avant). Un devis pour l'isolation du bâtiment principal a été fait et la cantine va être dotée de nouvelles tables et de nouvelles chaises.

BURGNAC :

Les enseignantes remercient la Mairie de Burgnac pour son écoute et sa réactivité.

- **effectués** : les thermostats de 2 radiateurs ont été changés dans la classe de Mme Fontanille, le grand portail donnant sur le parking des bus a été remplacé.

- **demandes** : le remplacement de 3 néons dans la classe de Mme Lintz, la réparation du groom de la porte des toilettes ainsi que celui de la porte du bâtiment du bas.

La réalisation (non urgente) d'un meuble de rangement qui ferait également banc pour la classe de Mme Rogron

MEILHAC :

- M Tessier fait part d'une proposition de subvention du rectorat pour équiper les classes rurales en matériel informatique, à hauteur de 50 à 70 %. Il se demande si ce ne serait pas l'occasion de remplacer les deux ordinateurs portables corrélés aux tableaux numériques, qui manifestent quelques signes de faiblesse dus à leur âge « avancé » (6/7 ans). M Massy répond que la question mérite d'être étudiée.
- M Massy évoque le projet d'équiper l'école d'un deuxième préau, lié à la classe dans le bâtiment modulaire. En effet, le préau actuel est trop restreint pour les deux classes, surtout lors des moments d'interclasse en cas de mauvais temps. Ce nouveau préau pourrait trouver sa place dans le jardin et les devis sont en cours d'élaboration.

- **Sorties scolaires (natation, gymnase ...)**

BEYNAC:

La situation sanitaire n'ayant pas évolué de manière positive, aucune sortie n'est encore envisageable.

Les enseignantes remercient les collègues de Burgnac et Meilhac d'avoir fait passer le mot pour la vente des sapins, vente qui encore une fois a bien fonctionné. Elles remercient aussi les familles et l'association Maxi Mômes pour son don à Noël à hauteur de 150 euros par classe.

BURGNAC :

Les enseignantes remercient également l'association Maxi Mômes. L'argent reçu participera au financement des sorties de fin d'année, sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire.

Contre toute attente, les élèves ont eu accès à la piscine d'Aixe sur Vienne du 27/11 au 15/01. La classe des CE2 a effectué 4 séances, celle des CP devait prendre le relais pour 5 séances mais n'en a effectué que deux en raison de l'interdiction des pratiques sportives en milieu fermé. Les déplacements au gymnase envisagés au retour des vacances sont également suspendus.

Pour indication, les photos de classe et les portraits individuels sont prévus pour le jeudi 06 mai.

MEILHAC :

- les sorties au gymnase de Charroux pour l'activité basket ont été suspendues suite au nouveau protocole sanitaire ; de même, l'utilisation du dojo de Nexon, ainsi que les rencontres sportives, ne sont plus envisagées.
- La classe des CM1 s'est rendue à la médiathèque de Flavignac le 28 janvier ; les CM2 devraient faire de même le 11 mars.
- La gendarmerie de Nexon est intervenue le 18 janvier, afin de préparer les CM1 au « permis piéton » et les CM2 au « permis Internet », qu'ils viendront valider en fin de période 4.
- la Prévention Routière devrait faire passer le « permis vélo » aux CM2 le 8 mars.

- **Questions supplémentaires.**

BEYNAC :

- Suite aux travaux de voirie de la fin d'année dernière, la zone interdite au stationnement devant l'école a disparu. Les voitures garées à cet endroit empêchent la circulation à double sens. Ceci pénalise fortement la circulation notamment lors des arrêts de bus. Savez-vous s'il est prévu de refaire les zébras au sol comme avant ?

Mme Beyrand indique que c'est le département qui doit faire la signalétique. Il est prévu de faire des "dents de requin" sur le dos d'âne mais les zébras ne sont pas prévus par le département. Cependant, elle indique que la municipalité a le droit de rajouter de la signalétique et va donc étudier la question. Mme Audonnet indique qu'effectivement ces zébras seraient nécessaires afin de signaler les zones d'interdiction de stationnement et mettre en sécurité les enfants lors de la montée / descente du bus, ainsi que pour la circulation des enfants aux abords de l'école.

- Certaines familles souhaiteraient un réaménagement de la cantine qui permettrait la mise en place de porte-manteaux afin que les enfants ne soient pas exposés au froid, est-ce envisageable?

Mme Lautrette indique que la municipalité a reçu 2 familles avant Noël pour discuter de ce sujet. Elle reconnaît que le problème est récurrent mais que la cantine de Beynac est petite et qu'il n'y a pas de place pour fixer des porte-manteaux. Elle ajoute que des portants mobiles gêneraient le passage du personnel. Elle informe que les PS et les MS ont peu de distance à effectuer entre leur classe et la cantine, les GS un peu plus.

Mme Beyrand indique qu'elle comprend l'inquiétude des parents mais qu'il n'y a, pour l'heure, pas de solution viable.

BURGNAC :

- Des familles nous ont alerté sur la dangerosité du parking. Plusieurs familles se garent juste devant l'école ou sur les zones piétonnes en permettant l'accès. Serait-il possible de faire un rappel sur le sens de circulation en insistant sur l'utilisation des zones de stationnement en épi ou devant la salle des fêtes ?

Madame Rogron témoigne qu'effectivement, tous les parents ne font pas l'effort de se garer, alors qu'il y a suffisamment de places matérialisées et que le parking de la salle des fêtes n'est quasiment pas utilisé. Les véhicules mal stationnés occasionnent souvent des manœuvres plus difficiles pour ceux qui étaient correctement garés et rendent le déplacement à pieds jusqu'au portail moins sûr. Mme Fluhr, présente un matin au portail, l'a également constaté.

Mme Rogron n'est pas opposée à un rappel mais elle exprime ses doutes quant à sa portée, cette problématique relevant du sens civique de chacun. Monsieur Rebeyrol précise qu'il n'est pas en mesure de « faire la police » tous les jours, matin et soir.

RPI :

- Les parents souhaitent remercier les équipes municipales et pédagogiques pour leur réactivité et efficacité dans la mise en place du protocole sanitaire renforcé.

Mme Beyrand informe qu'à Beynac, suite au nouveau protocole, 3 services de cantine vont être mis en place (sous forme de test les jeudi 04 et vendredi 05 février, afin de voir si cela est faisable au niveau du temps des services, des désinfections...). Mme Audonnet précise que les GS qui mangeront donc plus tard, prendront un goûter vers 11h10.

M Massy demande la parole à Mme Audonnet afin d'évoquer ses préoccupations concernant le comportement de certains élèves sur le temps de repas, dont il a déjà fait part aux représentants des parents d'élèves lors d'une réunion spécifique.

A l'occasion du congé de M Aymeric VALADE, habituellement chargé de la surveillance, cinq conseillers municipaux se sont relayés pour assurer ce service. Le retour d'expérience de ces personnes a été unanime : ils ont été « abasourdis », au sens propre comme au figuré, par l'ambiance ressentie. En effet, le volume sonore est considérable, l'efficacité des rappels au calme n'excède pas deux minutes et des marques d'irrespect vis à vis des personnels ont été constatées.

Le nouveau protocole sanitaire a conduit la mairie à organiser deux services : ce changement a un effet indéniable sur la diminution du bruit, mais laisse la question du respect en suspens. M Massy se demande si certains enfants ne souffrent pas d'un déficit éducatif. Il compte si besoin relancer des avertissements dès la prochaine période, voire appliquer des mesures d'exclusion temporaire le cas échéant.

Il précise également que la tenue de deux services est très contraignante pour la cantinière, notamment en ce qui concerne la cuisson des aliments. Il n'est donc pas sûr que ce dispositif soit maintenu à l'issue de la crise sanitaire.

Mme Froidefond souligne la difficulté pour les parents de réagir efficacement, n'étant pas présent au moment opportun et supposant que le comportement de leur enfant diffère selon son environnement, familial ou scolaire. Elle demande par ailleurs si ce manque de respect est constaté par les enseignants sur le temps scolaire.

M Tessier la rassure sur ce point : les enseignants n'éprouvent pas de difficultés particulières pour faire respecter les règles propices au travail. Il estime que le problème rencontré résulte pour une grande part de la gestion de la dynamique de groupe, qui fait partie intégrante du métier d'enseignant. Il suggère aux personnels d'expérimenter certaines « stratégies » (défis collectifs et participatifs, isolement temporaire, temps d'écoute et de prise de conscience, ...) afin d'apaiser les tensions et d'individualiser le travail éducatif dans la durée.

M Massy souligne la difficulté pour les personnels de dégager du temps supplémentaire, compte-tenu du rythme « soutenu » au moment des repas.

M Rebeyrol rejoint M. Massy sur ce constat général observé dans la cantine ; mais il nuance son propos en faisant part de comportements « sains » également observés, comme la présentation d'excuses faites aux personnels suite à quelques débordements.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Audonnet lève la séance à 19h.